

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE INTEGRE EN GUINEE (PDAIG)



Coopérative des femmes étuveuses
Djomala-sabati de Bankoumana



Ouvrage du barrage à réhabiliter de Norassoba

APPUI A L'ELABORATION DU RAPPORT A MI-PAROURS DU PDAIG (Version provisoire)



Plaine à aménager de Batipon, Boké



Séance de paiement de
Compensations des réinstallées
de Bankoumana,
Siguiré

Répartition des
kits COVID-



kits, plan de
19

Présenté par :
Sékou SANOI, Ingénieur Agroéconomiste,
Consultant, mars, 2021

SOMMAIRE

-	Sigles et acronymes.....	
-	Aperçu Général du PNAafa (Fiche synoptique)	
I-	Introduction	
II-	Evaluation d'ensemble du Projet	
III-	Etat d'exécution des activités par composante	
	Composante 1.....	
	Sous-composante 1.1.....	
	Sous-composante 1.2.....	
	Composante 2.....	
	Sous-composante 2.1.....	
	Sous-composante 2.2.....	
	Sous-composante 2.3.....	
	Composante 3.....	
	Sous-composante 3.1.....	
	Sous-composante 3.2.....	
	Composante 4.....	
	Sous-composante 4.1.....	
	Sous-composante 4.2.....	
	Sous-composante 4.3.....	
	Sous-composante 4.4.....	
IV-	Conclusion et recommandations	
	4.1 – Conclusions	
	4.2- Principales recommandations	
V-	Annexes	

SIGLES ET ACRONYMES

ANAG	Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée
ANASA	Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires
ANPROCA	Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole
APIP	Agence de Promotion de l'Investissement Privé
BGEEE	Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPP	Comité de Pilotage du Projet
CNA-G	Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée
CNOP-G	Confédération Nationale des Organisations des Producteurs de Guinée
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNPIA	Direction Nationale des Productions et Industries Animales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GBM	Groupe de la Banque Mondiale
IGR	Ingénieur Génie Rural
MGR	Mécanisme de Gestion des Réclamations
IDA	Association de Développement International
FPFD	Fédération des Producteurs du Fouta Djallon
MGP	Manuel de Gestion du Projet
MP	Micro Projet
MPME	Micro, Petite et Moyenne Entreprise
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODP	Objectifs de Développement Durable
OPE	Organisation des Professionnels de l'Elevage
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACV	Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques –
PASA-G	Projet d'Appui au Secteur Agricole de Guinée
PASANDAD	Programme Accélééré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable
PDAIG	Guinea Integrated Agricultural Development Project
PDO	Objectifs de Développement du Projet
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PP	Partenariat Productif
PPA	Avance de Préparation du Projet
PREF	Programme de Redressement Economique et Financier
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PDAIG	Projet de Développement Agricole Intégré en Guinée
RNAE	Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage

S&E	Suivi et Evaluation
SNPV-DS	Service National des Productions Végétales et Denrées Stockées
SP	Sous- Projet
TIC	Information and Communication Technologies
UCP	Unité de Coordination et de Mise en Ouvre du Projet
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
USAID	Agence des EU pour le Développement International
PPAAO/WAAPP	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest/West Africa Agricultural Productivity Program

APERCU DU PROJET

Date d'approbation :	9 juillet 2018	Date derrière mission supervision :	novembre 2020
Date de signature :	11 août 2018		
Entrée en vigueur :	8 mars 2019	Nombre mission supervision :	3
Date disponibilité fond pour décaissement :	3 mai 2019	Date Revue mi-parcours :	mars-avril 2021
Date premier décaissement :	3 mai 2019		
Date de démarrage effectif :	1 septembre 2019		
Date d'achèvement :	1 ^{er} janvier 2023		
Date de clôture :	19 juin 2023		
Date dernier décaissement :	19 octobre 2023		

1- Dates clés :

2- Financement total du Projet

Financement :

Extérieur	IDA :	40 millions	\$
Financement Domestique	Gouvernement :	1 million	\$
	Bénéficiaires :	2 millions	\$
Financement total :		43 millions	\$

3- Bénéficiaires :

- Directes : 150 850 acteurs des 5 chaînes de valeur ciblées
 - Indirectes : Entreprises commerciales, Exportateurs/importateurs, Prestataires de services publics/privés, Services techniques de l'Etat au niveau des Ministères d'agriculture/Elevage, Pêche et économie maritime, Jeunesse, Commerce, Industrie et PME
-

I- INTRODUCTION :

Contexte et justification :

Les ressources naturelles de la Guinée se caractérisent par l'existence 6,2 millions hectares de terres arables, des précipitations abondantes et des conditions agro-climatiques favorisant la production d'une grande variété de cultures. Cependant, ce potentiel considérable est sous-exploité.

La croissance agricole a été tirée par l'expansion des terres cultivées à un rythme estimé de 3% par an, en accord avec l'augmentation de la population rurale. Les exploitations sont petites, produisant principalement pour la consommation des ménages, avec très peu d'excédent commercialisable. Environ 70% des exploitations agricoles ont des superficies inférieures à 0,5 hectares, et les agriculteurs de subsistance travaillent 95 pour cent de la superficie cultivée totale. De ces terres cultivées, moins de 8 % sontensemencées avec des semences améliorées, et les agriculteurs n'appliquent que 7 kg d'engrais par hectare par an. En plus de leur faible productivité, de nombreuses zones de production sont coupées des marchés pendant une bonne partie de l'année, et les pertes après récolte sont élevées en raison de mauvaises pratiques agronomiques, d'une mauvaise manutention après la récolte, d'un manque d'infrastructures de stockage et de services de transport déficients.

Par ailleurs, le niveau transformation des produits est négligeable et se produit principalement à petite échelle. Les principales cultures vivrières sont les céréales (riz, maïs et fonio), les cultures racinaires (manioc, igname, patate douce et pomme de terre) et l'arachide.

Les principales cultures de rente sont le café, le coton, le cajou, le palmier à huile et le caoutchouc. La contribution des cultures de rente au PIB agricole est encore négligeable, et les exportations sont faibles malgré un potentiel de production élevé et des débouchés commerciaux favorables.

La féminisation de l'agriculture est un fait important en Guinée, cela dû probablement à la migration des populations majoritairement hommes des zones rurales. Une enquête sur les pratiques agricoles de genre, financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), a été réalisée dans 425 ménages dans toutes les zones agro-écologiques de la Guinée. Cette étude a démontré qu'il ya beaucoup moins d'hommes que de femmes agricultrices dans la tranche d'âge 20 et 49 ans.

Du fait que la Guinée n'a pas été en mesure de capitaliser sur ses dotations agro-écologiques, elle manque de résultats positifs qui pourraient être générés par le commerce et une agriculture plus orientée vers le marché.

L'accès au financement constitue un défi crucial qui affecte la capacité des producteurs agricoles et des autres acteurs des chaînes de valeur à obtenir des intrants et des équipements de qualité et à adopter des technologies améliorées. L'accès aux institutions financières est presque inexistant, avec seulement 2% des agriculteurs

ayant ce privilège. Le crédit coûte cher avec des taux d'intérêt variant de 12 à 20 pour cent par an.

Les chaînes de valeur agricoles de la Guinée sont mal intégrées. Les liens entre les acteurs de la production, du traitement, de la transformation, du stockage, de la commercialisation et des exportations sont précaires ou inexistantes, et les chaînes de valeur sont mal structurées et organisées.

Le gouvernement guinéen reconnaît le rôle crucial de l'agriculture dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il a préparé et mis en œuvre une série de stratégies et de plans agricoles. Les plus récentes sont : (i) la PNIASA (2013-17) ; (ii) le Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD, 2016-20); et (iii) le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-20)

En réalignant ses interventions avec le PNDES et le PASANDAD, et en complétant les opérations en cours, le programme de la Banque mondiale soutiendra le développement des chaînes de valeur et l'émergence de l'agriculture commerciale et orientée vers le marché.

C'est compte tenu de tout ce qui précède et dans le cadre de l'opérationnalisation du PASANDAD et la contribution à la mise en œuvre du PNDES, que le Gouvernement guinéen a fait un appel au soutien technique et financier du Groupe de la Banque Mondiale pour jouer un rôle central dans la mobilisation des financements nécessaires.

Objectifs et stratégie de mise en œuvre :

Le projet de développement Agricole Intégré en Guinée (PDAIG) s'inscrit dans ce cadre et constitue une réponse de la Banque Mondiale à la demande du Gouvernement, dont le début de mise en œuvre est soutenu par les projets en cours comme le PASAG et le WAAPP.

Le projet dans sa mise en œuvre, contribuera aux objectifs du PNDES de réduire l'incidence de la pauvreté (de 55,2 en 2012 à 45,0% en 2020) et accélérera la croissance du secteur primaire (d'au moins 8,1% d'ici 2020) en se concentrant sur le développement de chaînes de valeur à forte valeur ajoutée. Il sera entièrement aligné sur le moteur de changement structurel du PNDES lié à l'augmentation de la productivité dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et de la pêche. Il apportera une contribution précieuse aux objectifs du PASANDAD d'amélioration de la sécurité alimentaire, d'accélération de la production agricole, d'amélioration de la commercialisation, le stockage et la transformation, et de réduction des importations de produits alimentaires. En outre, le projet contribuera à atténuer les effets négatifs sur le développement du changement climatique en soutenant le Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques (PANA, 2007) qui identifie des mesures préventives et d'adaptation.

Enfin, le projet appuiera l'emploi des jeunes, une préoccupation majeure du Gouvernement. Ainsi, il appuiera (i) le pilier 3 du PNDES qui fixe comme objectif stratégique de garantir un emploi décent ainsi que l'inclusion des groupes vulnérables jeunes hommes et femmes en favorisant l'optimisation de l'accès aux opportunités d'emploi et en attirant de jeunes hommes et femmes qui s'intéressent au secteur agricole les opportunités qui seront offertes en matière d'agro-industrie présentes dans toutes les chaînes de valeur.

En somme, le projet sera ancré dans les stratégies, politiques et programmes de développement de la Guinée et contribuera à saisir les opportunités économiques et à réaliser les objectifs de développement économique de la Guinée.

Le projet de développement agricole intégré de la Guinée (PDAIG) financé par la Banque Mondiale, a un montant global de 43 millions de dollars (dont 40 millions de dollars pour l'IDA) sur cinq ans. Placée sous-tutelle du Ministère de l'Agriculture, la gestion globale du projet est la responsabilité de l'unité de coordination et de mise en œuvre du projet (PCIU), intégrée au PPAAO/WAAPP.

L'objectif de développement du projet est d'accroître la productivité agricole et l'accès au marché pour les producteurs et les petites et moyennes entreprises (PME) agricoles dans les chaînes de valeur sélectionnées au niveau de la zone du projet.

Stratégie de mise en œuvre :

En droite ligne avec la politique de développement du Gouvernement et de la Banque Mondiale, la stratégie de mise en œuvre du projet s'inscrit dans une approche intégrée et une logique de développement participatif considérant les bénéficiaires concernés comme des véritables initiateurs et acteurs des actions à entreprendre et par conséquent, des partenaires à part entière dans le choix, la mise en œuvre, le suivi et la maintenance des actions à réaliser.

Cette stratégie repose essentiellement sur les piliers ci-après : (i) le renforcement des capacités y compris la formation, l'organisation, la structuration et responsabilisation des bénéficiaires directs dans la maîtrise d'ouvrage ; (ii) le choix des appuis sur la base des besoins réellement exprimés lors des diagnostics effectués par les communautés ; (iii) l'appui **"à la demande "** pour la réalisation effective des actions ; (iv) le co-financement des projets d'investissements productifs à travers le fonds à coût partagé (FCP) et la contribution des bénéficiaires des subventions sous l'égide de comités de sélection et d'approbations des plans d'affaires, tout en privilégiant les femmes et les jeunes dans tout le processus.

Ces plans d'affaires seront soumis d'une part, par les producteurs ou des petits transformateurs souhaitant s'engager dans des microprojets (notamment pour l'intensification de la production agricole, la mécanisation, la transformation à petite échelle, l'amélioration de l'efficacité, la commercialisation et le stockage) et d'autre part, par les PME agro-industrielles (sous-projets de PME).

Elle est basée sur des relations contractuelles avec les différents intervenants appelés "Prestataires" qui sont engagés dans la promotion du monde rural et soucieux de contribuer à l'effort de développement en faveur des communautés de base. Ces relations contractuelles seront fondées sur des principes de participation, de partenariat et de recherche de complémentarité synergique entre les différents acteurs et seront spécifiques dans la mise en œuvre des différentes composantes du Projet

Dans sa mise en œuvre, le projet appliquera ainsi une approche de chaîne de valeur axée sur le marché afin d'améliorer les capacités des bénéficiaires et les marchés en développement, tout en favorisant l'accroissement des excédents négociables et le renforcement des liens entre les producteurs et les acheteurs dans le cadre d'une approche intégrée et multisectorielle.

Pour cela, les actions à mener porteront sur le développement de cinq chaînes de valeur agricoles qui sont importantes en termes de production, de sécurité nutritionnelle et de génération de revenus, et mis en œuvre dans un maximum de 10 préfectures. Il s'agit du riz, du maïs, de la volaille (aviculture), de la pomme de terre et de la pisciculture (poissons frais et fumés). Dans les cinq chaînes de valeur sélectionnées, les possibilités de marché existent et des gains de productivité sont réalisables grâce à l'adoption de technologies améliorées, à une meilleure gestion de

l'eau et au renforcement des liens entre les acteurs de la chaîne de valeur. Quant aux préfectures cibles, elles constituent des zones de production majeures et offrent un potentiel de développement significatif pour les chaînes de valeur sélectionnées.

Composantes et résultats attendus du Projet :

Le projet se compose de quatre composantes interconnectées, organisées pour traiter les contraintes majeures de façon séquentielle : (i) Augmentation la productivité agricole qui comporte deux sous-composantes à savoir (l'amélioration de la gestion de l'eau et l'accès à la technologie, l'innovation et les services d'appui) ; ii) Augmentation de l'accès aux marchés avec trois sous-composantes (le renforcement des organisations de producteurs, la promotion des services de développement des entreprises et le Financement des projets d'investissement productifs) ; iii) Renforcement de capacités institutionnelles avec deux sous-composantes (le renforcement du système public de statistique agricole et l'intervention en cas d'urgence éventuelle ; et iv) Coordination et la mise en œuvre du projet.

Les résultats attendus liés à l'objectif de développement du projet (ODP) à la fin du projet sont les suivants :

- i) Augmentation* d'où moins **20% du rendement** des produits ciblés obtenus par les bénéficiaires directs du projet (ventilés par produit : riz, maïs, pomme de terre, œuf, poisson)
- ii) Augmentation* d'où moins **40% du volume des ventes** des produits cibles réalisés par les bénéficiaires direct du projet (désagrégé par produit : riz, maïs, pomme de terre, œuf, poisson) ; et
- iii) Au moins 150.000 agriculteurs, agro-transformateurs et 100 PME* touchés par des actifs ou des services agricoles, dont des femmes (au moins 40%) et des jeunes (au moins 30%).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une étude de référence a été réalisée, ainsi qu'une enquête d'évaluation de la mise en œuvre des indicateurs des Objectifs de développement du projet (ODP). Après deux années de mise en œuvre, le Gouvernement et la Banque mondiale envisagent la revue à mi-parcours du projet, afin de statuer sur la cohérence et pertinence des objectifs initiaux, la stratégie de mise en œuvre et la capacité de l'UCP à conduire le projet vers l'atteinte desdits objectifs.

En effet, la revue à mi-parcours (RMP) permet (i) d'apprécier la pertinence de la démarche sur la base des réalisations et l'ampleur des acquis, (ii) de déterminer les écarts ainsi que les faiblesses ; (iii) d'évaluer la performance globale du Projet et son impact sur le groupe cible depuis son démarrage effectif en 2019 et, enfin, (iv) de faire des recommandations adaptées pour la poursuite du Programme dans des conditions optimales en vue d'atteindre les objectifs.

Le présent rapport constitue une synthèse des activités menées par le projet en collaboration avec tous les acteurs et partenaires de mise en œuvre durant la période allant de 2019 à 2020.

II- EVALUATION D'ENSEMBLE DU PROJET :

Les taux globaux d'exécution physique et financière du PDAIG (2019 à 2020) sont respectivement de 68,4 % et 46,15 %. Il faut signaler en passant que l'essentiel des activités réalisées pendant la période sous revue a concerné le recrutement du

personnel clé du projet, la mise en place du Comité de pilotage et des points-focaux, la mise en place du système de communication, l'élaboration des différents manuels du projet (manuel d'exécution, manuel de gestion du FCP et celui des procédures administratives et financières), la réalisation des études spécifiques (Situation de référence, études sur les filières retenues...), les visites des sites à aménager/réhabiliter pour une superficies de 3.324 ha et la réalisation des différentes études y afférentes (APS, APD, DAO, EIES, PGES, Etude Sexo-spécifique ...), la sélection des entreprises pour les travaux et le lancement officiel des travaux d'aménagement du périmètre de Batipon (1.100 ha).

En matière de partenariat et dans le but de formaliser le cadre de collaboration avec les institutions et les services techniques de l'Etat (STE) conformément au PAD du projet, l'UCP a établi et signé neuf (9) conventions. Il s'agit de l'ANPROCA, l'ANASA, le CAPME, la DNGR, la DNPIA, l'ANAG, la DNTI, la CNOGP et l'APIP.

Par ailleurs pour la période sous revue, quarante-huit (48) contrats sur une prévision de cinquante-six (56) ont été signés (soit 85,7 %) avec différents prestataires pour la réalisation d'activités spécifiques.

Dans le volet "Amélioration de la gestion de l'eau", sur les 3.000 ha initialement prévues pour aménagement par le projet, 3.324 ha ont été identifiés (soit une augmentation de 10,8 %), les DAO ont été lancés et les entreprises recrutées et les travaux démarrés sur presque tous les sites programmés.

Partout, la réalisation des travaux est facilitée par les dispositions prises dans le cadre de l'ingénierie sociale et la mise en place des plates-formes multi-acteurs (PMA).

Cependant, la mission insiste sur la nécessité de la sécurisation foncière des sites qui sont en train d'être aménagés et pour les futures interventions en la matière par des actes administratifs impliquant les autorités communautaires et la répartition des parcelles entre les personnes physiques dûment recensés avant la mise en production des aménagements avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

En matière d'Accès à la technologie, à l'innovation et au service d'appui, environ 23.000 ménages agricoles et fermiers ont bénéficiés d'intrants agricoles (semences améliorées, engrais et herbicides) et de conseils à l'exploitation. Ces appuis ont permis la mise en valeur de près de 15.130 ha de domaines (soit 33% de la cible en fin de projet).

Il faut noter également l'installation des champs écoles sur les filières riz et maïs en vue de la diffusion en milieu paysan de technologies basées sur des variétés et des itinéraires techniques au profit de près de 750 producteurs dont 420 femmes.

En termes de développement d'infrastructures productives, dix (10) étangs piscicoles ont été aménagés et 150 plans d'eau (retenues, mares et étangs) valorisés par l'empoissonnement au profit de 12.500 personnes (dont 50% de femmes). Les exploitants ont été formés sur les techniques de pêche et équipés. Le début des récoltes est prévu pour le mois d'avril 2021. Selon les estimations, une production totale d'environ 300 tonnes de poissons frais pour les populations bénéficiaires.

Pour le volet accès aux marchés, la période sous revue a été fortement caractérisée par la pandémie du COVID-19 face à laquelle, la riposte a constitué une nouvelle opportunité d'accès au financement au profit des entreprises impactées. Cette situation a permis de déclencher la mise en œuvre de la *Sous-composante "Financement des projets d'investissements productifs"* et de la *sous-composante "Intervention en cas d'urgences éventuelles"* en guise d'accompagnement du Gouvernement.

Dans ce cadre et en attendant la mise à disposition des fonds, au total 113 plans d'affaires (dont 50 microprojets et 63 sous-projets de PME) sur près de 900 soumis à l'occasion de la Co-organisation de deux compétitions, notamment le Social Entrepreneurship Program (SEP), ont été sélectionnés pour bénéficier d'un appui technique et financier.

Aussi, plus de 22.500 kits de production de riz, de maïs, maraîchère, d'élevage de volaille et d'aquaculture ont été acquis et distribués à plus de 35.000 ménages vulnérables.

En matière de sauvegarde environnementale et sociale, le projet a procédé au screening environnemental et social des sites retenus pour les travaux d'aménagement, à l'évaluation sexo-spécifique, à la mise en place du Mécanisme de gestion des Réclamations (MGR) et à l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour certains sites d'aménagement où certaines personnes risquent d'être impactées par les travaux.

En matière de ciblage et genre, sur les 150.850 bénéficiaires cibles, il est estimé que 74 418 producteurs/agro-entrepreneurs (soit 49,9 %) ont été touchés dont 27 530 femmes (45,9%) et 26 214 jeunes (58,25 %) par les différents biens et services apportés par le projet.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour juger de l'impact global en matière de réduction de la pauvreté des populations-cibles du Projet, des retombées positives sont déjà ressenties, surtout en matière de renforcement des capacités des acteurs des filières et d'appui institutionnel. Toute chose ayant favorisé le développement du capital humain pour une meilleure mise en œuvre des activités.

Du point de vue communication et Gestion des savoirs, le plan mis en place par le PDAIG constitue une référence.

Des réunions de comité techniques hebdomadaires et mensuelles de coordination et de suivi sont institutionnalisées pour suivre le niveau d'avancement par composante. Les différentes instances du projet (Comité de Pilotage, Comité technique) sont régulièrement tenues.

Les communications sont réalisées à travers deux (2) axes principaux : (i) communication institutionnelle et (2) communication de proximité. Les principaux outils utilisés s'articulent autour de :

- Information /sensibilisation du grand public à travers l'organisation de salons et évènements comme le Salon des Entrepreneurs de Guinée (SADEN) et le

lancement du projet d'appui aux PME, l'utilisation des médias et réseaux sociaux et le reportages télévisés

- la tenue de réunions d'informations
- l'édition mensuelle de Newsletter du Projet
- les sites web (www.pdaig-guinée.com, www.pdaig.org.gn,
- les pages Facebook et Instagram
- Emissions par les stations de radios rurales
- Des supports de visibilité (dépliants, plaquettes d'informations, chemises pochettes, des posters ...)
- Des films documents sur les activités du projet.

En matière de gestion financière et passation de marchés, l'audit externe de l'exercice 2019 a été réalisé au mois de juin 2020 par le Cabinet d'Expertise Comptable de Conseils (CE2C) et le Cabinet PANAUDIT/BURKINA.

Du point de vue qualité de la gestion financière, les comptes annuels ont été jugés réguliers et sincères par les auditeurs et présentent une situation claire et fidèle des activités exécutées par le projet et des justificatifs suffisants pour les demandes de renouvellement et l'identification des dépenses éligibles au cours de la période sous-revue, tout en attirant l'attention sur le fait que les travaux d'audit ont effectué à distance dans un contexte de respect des mesures prises pour lutter contre la pandémie du COVID-19.

Le projet a pour sa part mis en place un système d'audit interne qui a effectué une revue semestrielle au mois juin 2020 dont la méthodologie a consisté au contrôle de la procédure de passation de marchés et au contrôle des pièces comptables.

Le mécanisme de passation de marché a été jugé satisfaisant à l'occasion de la dernière mission d'appui de la banque mondiale. En effet, les différents niveaux de passation des marchés sont respectés de sorte que tous les marchés passés déjà ont reçu l'ANO de la Banque. Pour la période sous revue, quarante-huit (48) marchés sur une prévision de cinquante-six (56) ont été adjudés signés (soit 85,7 %) avec différents prestataires pour la réalisation d'activités spécifiques.

Après deux (2) années de mise en œuvre, le taux relativement faible d'exécution financière global qui est de 46,15 % pour un taux d'exécution physique de 68,40 % et un taux de décaissement de 42,16 % au 31/12/2020 s'explique en grande partie par le retard enregistré dans le processus de recrutement et de mise en place de la Firme spécialisée, les perturbations sociales et institutionnelles liées au processus électoral ainsi que la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 et son corollaire de changement de méthode et d'exigence au niveau de la Banque en 2020. Toute chose ayant entraîné la révision de la stratégie de mise en œuvre de l'ensemble des activités et le régime de travail et abouti à l'activation de la sous-composante « Intervention en cas d'urgences éventuelles ».

En résumé, l'examen de la mise en œuvre du Projet permet de dégager les constats majeurs suivants: (i) l'essentiel des réalisations s'est focalisé sur le début des travaux d'aménagement, le renforcement des capacités des acteurs et partenaires et l'appui à la mise en œuvre du plan de riposte contre la pandémie de COVID-19 ; (ii) les taux

d'exécution financière et de décaissement, ainsi que les contreparties sont relativement faibles pendant la période sous-revue. Ayant permis de touchers

Cependant, on peut retenir du PDAIG les points ci-après :

Pour la cohérence et la pertinence : La pertinence est la mesure dans laquelle la stratégie adoptée et les activités réalisées répondent réellement à l'inspiration et aux besoins des bénéficiaires. Dans le cadre du PDAIG, la pertinence de la démarche innovante de financement à coup partagé et de l'ingénierie sociale ainsi que l'implication effective des services techniques de l'état (STE) dans le cadre de conventions spécifiques comme gage de durabilité. Aussi, la cohérence des objectifs du projet avec les différents documents de politiques et de stratégies et les plans agricoles tels que (i) le PNIASA (2013-17) ; (ii) le Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD, 2016-20); et (iii) le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-20) ne fait aucun doute.

En matière d'efficacité, on note comme des résultats positifs: (i) un développement du capital humain par des séries de formation et de renforcement de capacités des principaux partenaires et acteurs ayant permis de toucher en deux ans près de la moitié des bénéficiaires directs ciblés ; (ii) la mise en place de dispositifs visant à augmenter la production au niveau des principales filières ciblées ; (iii) les dispositifs pris pour le développement de l'aval des chaînes de valeur (transformation et commercialisation) et (iv) la diligence observée dans la mise à disposition des fonds surtout pour les travaux d'aménagement des périmètres.

Toutefois, le Projet devra fournir beaucoup d'efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre du mécanisme de financement des initiatives économiques gage certain de la promotion d'un véritable développement durable.

En matière d'efficience : L'efficience indiquant dans quelle mesure les ressources matérielles, humaines et financières sont utilisées de manière optimale (obtenir au moindre coût des résultats de qualité) et la mesure dans laquelle le travail a été organisé au mieux, le projet fait montre de progrès car, les activités ont été réalisées dans le cadre d'une diligence exceptionnelle de mise à disposition des fonds. Toute chose ayant évité de faire face à une éventuelle évolution déloyale des coûts unitaires empêchant ainsi l'atteinte des objectifs physiques initiaux par manque de ressources financières suffisantes.

III- ETAT D'EXECUTION DU PROJET PAR COMPOSANTE :

Le taux d'exécution physique global est de 68,40 % pour un taux d'exécution financière de 46,15% et un taux de décaissement relativement faible de 42,16 %. Cela s'explique en grande partie par le retard enregistré dans le recrutement de la Firme spécialisée devant gérer la mise en œuvre de la composante 2 "Amélioration de l'accès aux marchés" en collaboration avec l'UCP et l'orientation en 2020 des esprits sur l'invitation par le Gouvernement de l'ensemble des partenaires et prestataires à proposer des plans d'urgence de riposte face à la pandémie du Corona virus (COVID-19).

De 2019 à 2020, les résultats enregistrés par le PDAIG dans la mise en œuvre de chacune des quatre (4) composantes se résument comme indiqué dans les sections suivantes :

1- **Composante 1 : Augmentation de la productivité agricole** :

L'objectif de cette composante est d'augmenter la productivité agricole grâce à une intensification qui prend en compte certains systèmes de production axés sur l'amélioration de la gestion de l'eau et la promotion de l'accès aux technologies améliorées et à l'innovation. La mise en œuvre des activités de la Composante se fait à travers deux (2) Sous-Composantes à savoir la Sous-Composante " Amélioration de la gestion de l'eau" et la Sous-composante "Accès à la technologie, l'innovation et les services d'appui".

Sous-composante 1.1 : Amélioration de la gestion de l'eau :

Dans le volet Amélioration de la gestion de l'eau, sur un objectif initial de 3.000 ha, 3.324 ha ont été identifiés, les DAO préparés et lancés (soit un accroissement de 11 %). Le processus de passation des marchés finalisé entièrement en regroupant les travaux d'aménagement en quatre (4) lots distincts qui ont fait l'objet de deux (2) appels d'offres distincts.

Les études d'exécution, l'installation et l'approvisionnement des chantiers pour le démarrage des travaux au niveau des périmètres de Bankoumana et Banifra ont été réalisés par les entreprises recrutées.

Les DAO des lots complémentaires dont les sites de Batipon (1100ha), Kada (600ha) et de Timbi-Madina (230ha) ont été finalisés et les appels d'offre lancés en trois (3) lots distincts. Trois (3) Entreprises de travaux et un bureau de contrôle ont été recrutés (Africa GERMANY, MPD & Frères et MAIMOUNA Naïté pour les travaux et GMP-AC 3E pour le contrôle) et les contrats signés.

Au passage de la mission, les études d'exécution étaient réalisées et les travaux d'aménagement commencés suite au lancement officiel du périmètre de Batipon pour 1.100ha par la Ministre de l'Agriculture en octobre 2020.

La mission de contrôle est exécutée de façon régulière (avant, pendant et après la réalisation des travaux par les entreprises) par le bureau recruté à cet effet. Mais il est à signaler l'existence d'incompréhension entre le bureau de contrôle et certaines entreprises en matière de relations de travail, alors que le contrôle et les entreprises doivent avoir le même objectif qui n'est autre que la réalisation efficace des travaux dans l'intérêt strict des exploitants.

Le tableau ci-après donne le taux d'avancement physique des travaux au niveau des différents sites au mois de mars 2021.

Tableau N° 1 : Taux Avancement physique des différents chantiers

N°	Préfecture	Chantier	%
1	Pita	Timbi Madina	55
2	Boké	Batipon	60
3	Siguiri	Banifara	10

4	Siguiri	Kada	30
5	Mandiana	Bankouma - Magana	15
	Taux moyen d'exécution		34%

Source : Rapport de suivi du projet, mars 2021

Comme on le voit sur ce tableau, le niveau d'avancement des travaux sur les sites de Batipon et de Timbi Madina est satisfaisant, tandis qu'à Banifara et Bankoumana-Magana c'est le contraire. Il semble être indispensable d'identifier les causes de ce retard accusé par les entreprises concernées en vue de trouver des solutions idoines.

Pour l'accompagnement technique des Associations des Usagers de l'eau, les identifications et les études techniques pour les petits systèmes d'irrigation simples, etc., une convention a été élaborée et signée avec la DNGR.

Dans le cadre de la convention avec la CNOGP des activités liées la structuration, le conseil et l'ingénierie sociale autour des infrastructures productives collectives ont été réalisées à travers l'identification et la mobilisation de Onze (11) animateurs de zone qui ont appuyé la structuration de 11 Comités pour la gestion des périmètres à aménager. Au total 167 paysans producteurs dont 62 femmes composant ces comités qui sont actuellement fonctionnels à Siguiri, Mandiana, Pita et Boké au profit de plus de 47 villages et hameaux installés autour des sites.

Elles ont permis également la mise en place de neuf (9) plateformes multi-acteurs formalisées avec un bureau exécutif. Ces PMA sont non seulement des outils de gestion au service des populations et des communes, mais aussi des cadres de dialogue avec le projet sur les enjeux liés aux aménagements dans le cadre surtout du suivi et de la pérennisation des actions et de la gestion des impacts engendrés.

Sous-composante 1.2 : Accès à la technologie, l'innovation et les services d'appui :

En matière d'accès aux technologies, le projet a acquis et distribué 385 tonnes de semences certifiées (dont 275 tonnes de riz et 110 tonnes de maïs), 900 tonnes d'engrais et 27 000 litres d'herbicides total.

Bien que réalisés au compte de la sous-composante 3.2 (Intervention en cas d'urgences éventuelles) de la composante 3 (renforcement des capacités institutionnelles), des intrants et équipements ont été acquis et distribués par le projet aux ménages vulnérables pour appuyer la mise en œuvre du plan de riposte du gouvernement face à la pandémie du COVID-19. C'est ainsi que 22.500 kits de production comprenant des intrants, petits équipements et outillages agricoles et emballages pour les filières riz, maïs, maraîchage, aviculture et aquaculture, ont été distribués à plus 35.000 ménages vulnérables sur tout le territoire national.

Cet appui a permis de toucher près de 39 850 exploitants et acteurs des différentes filières ciblées pour la mise en valeur d'environ 7 553 ha (dont 7500 de céréales et 53 de maraîchage), la réhabilitation de 160 structures piscicoles (étangs et retenues) et l'amélioration de l'aviculture semi-intensive et villageoise.

Dans le cadre de l'appui-conseil, une convention de collaboration a été signée avec l'ANPROCA. Au compte de cette convention, le projet a facilité le processus de renforcement de capacités des conseillers agricoles par des séries de formation et l'équipement en outils efficace et modernes de technologie d'information et de

communication (TIC) pour le conseil agricole au profit de 210 techniciens et conseillers (10 bornes électroniques, 20 tablettes d'enrôlement, 6.300 bracelets d'identification, de suivi, d'identification des producteurs et de partages de savoirs et 2 drones de dix Kilo de capacité pour le suivi spatial des exploitations, l'épandage d'engrais et le traitement phytosanitaire).

Par ailleurs, 50 champs-école ont été installées en vue de faciliter la diffusion d'au moins 5 technologies basées sur les variétés et les itinéraires techniques auprès de 750 producteurs dont 420 femmes.

Au total 23 000 ménages de producteurs ont bénéficié de ces intrants et conseils à l'exploitation qui ont permis la mise en valeur de 15 130 ha de domaines pour une production escomptée de près de 21 000 tonnes de riz et 16 500 tonnes de maïs.

Les appuis apportés par le projet durant la période sous-revue sont fortement appréciés par les bénéficiaires ayant reçu des intrants, des équipements et des conseils (46 % des ménages, Cf. Rapport enquête ANASA).

Le tableau ci-après décline les tendances moyennes et les effets intermédiaires induits par ces appuis.

Tableau N°2 : Tendances moyennes et effets intermédiaires des appuis

Désignation	Pourcentage de ménage affirmant que leur Production a augmenté (%)	Rendement moyen (Tonne)			Quantité moyenne prélevée comme semences (Tonne)			Volume moyen commercialisé (Tonne)		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Faible augmentation	32,6									
Forte augmentation	32,3									
Pas de variation	31,9									
Filières										
Riz		2,31	2,48	2,47	0,11	0,11	0,14	1,95	2,00	2,34
maïs		1,66	1,58	1,38	0,03	0,03	0,04	1,63	1,55	1,57
Pomme de terre		8,53	7,83	6,57	4,53	4,20	4,53	1,91	2,33	1,47

Source : Résultats enquête-ANASA dans la zone d'intervention du PDAIG en 2021.

A travers ce tableau, on constate une augmentation de la production et du volume commercialisé au niveau des trois filières agricoles avec augmentation de la quantité de semences en 2020, malgré l'incidence de la pandémie du COVID-19 et grâce aux efforts du PDAIG considéré par la majorité des bénéficiaires comme "un sauveur" dans la mise en œuvre du plan de riposte contre la pandémie.

En termes de développement d'infrastructures productives, dix (10) étangs piscicoles ont été aménagés et 150 plans d'eau (retenues, mares et étangs) valorisés par l'empoissonnement au profit de 12.500 personnes (dont 50% de femmes). Les exploitants ont été formés sur les techniques de pêche et équipés. Le début des

récoltes est prévu pour le mois d'avril 2021. Selon les estimations, une production totale d'environ 300 tonnes de poissons frais pour les populations bénéficiaires.

2- Composante2 : Amélioration de l'accès aux marchés :

L'objectif de cette composante est d'aider les producteurs, les petits transformateurs, leurs organisations à accroître la production et la commercialisation des surplus de production pour les filières agricoles ciblées (riz, maïs, pomme de terre, œufs et poisson). Les activités encourageront les entreprises axées sur le marché et relieront les acheteurs aux vendeurs dans la mesure du possible.

Elle est mise en œuvre à travers trois (3) sous-composantes à savoir "Renforcement des organisations de producteurs", "Promotion des services de développement des entreprises" et "Financement des projets d'investissements productif"

Sous-composante 2.1 : Renforcement des organisations de producteurs :

Dans le cadre du renforcement des organisations de producteurs, le projet en collaboration avec la Confédération des Organisations paysannes de Guinée (CNO PG) et la Confédération Nationale des acteurs du secteur de l'élevage (CONASEG), a appuyé des activités d'identification et de structuration des OPA et OPE à travers 13 ateliers de concertation et de diagnostics institutionnels. Cela a permis de favoriser l'émergence des sociétés coopératives à la faveur de la vulgarisation de l'acte uniforme OHADA. Ainsi, 15 coopératives semencières dont 9 en riz et 6 en maïs ont émergé dans six (6) préfectures de la zone d'intervention du Projet.

Par ailleurs, le projet a mobilisé un consultant pour appuyer la CONASEG pour l'élaboration de son plan stratégique et facilité la tenue de 5 ateliers régionaux et un atelier de validation. Ce processus a regroupé plus de 165 participants dont 116 femmes et 20 jeunes.

Le projet a aussi appuyé la mise en place des collèges de la filière avicole guinéenne à travers l'organisation des ateliers de concertation des acteurs au niveau des régions administratives couvertes. Ces ateliers ont permis de sensibiliser plus de 280 acteurs dont 74 femmes sur les intérêts liés à l'organisation en collège et à la mutation des organisations d'éleveurs vers des modèles d'organisations à caractère économique basés sur l'inter-professionnalisation de la filière.

Le projet a apporté également un appui à la Finalisation et à la vulgarisation des textes d'Application du code de l'Aquaculture.

Sous-composante 2.2 : Promotion des services de développement des entreprises :

Dans le cadre de la promotion des services de développement des entreprises agricoles pour le développement des filières, le projet a initié et réalisé plusieurs rencontres institutionnelles avec des structures financières (Banques, IMF...), des structures étatiques (Ministère de l'Industries et PME, Ministère de la jeunesse) et autres institutions intervenant dans le domaine, afin de développer des synergies d'actions.

C'est ainsi que le PDAIG a participé et appuyé financièrement les activités de Salons initiés par l'AGUIPE et Co organisés avec l'ONUDI et ENABEL (Salon des Entrepreneurs de Guinée –SADEN en éditions régionale et nationale), sur les thèmes : « Relance de la filière ananas, défis, opportunités et perspectives » et « L'Entreprenariat agricole, un levier pour la promotion de l'emploi en Guinée » à l'issue desquels trois(3) projets lauréats ont été financés. Ces événements ont permis la formation de 120 jeunes sur l'entreprenariat comme levier de développement, l'idée d'entreprise et le développement personnel.

Aussi, le projet a procédé à l'organisation de plusieurs panels et à la mobilisation d'expertises sur des sujets transversaux relatifs aux défis de l'entreprenariat agricole en Guinée avec un accent particulier sur l'implication des femmes et des jeunes au bénéfice de plus 500 jeunes venus de tout le pays.

Par ailleurs, il faut noter que le Centre d'Appui aux PME de Conakry a déjà répertorié 140 PME parmi lesquelles 70 PME agricoles sont sélectionnées et ont bénéficié de renforcement de capacités entrepreneuriales à travers la mobilisation d'un expert formateur au profit de près de 350 personnes,

Sous-composante 2.3 : Financement des projets d'investissements productifs

En attendant le recrutement de la firme spécialisée pour la mise en œuvre effective de cette sous-composante, l'appui apporté par le projet au compte du Plan de riposte face au COVID19 a été une opportunité d'accès au financement pour les entreprises impactées par cette pandémie mondiale.

C'est ainsi qu'à la faveur de l'organisation des compétitions de plans d'affaires dans le cadre des initiatives prises ensemble par le PDAID, l'APIP, AGUIPE, le Comité SADEN, IFC, etc. visant à faciliter l'accès au financement des entreprises en vue de faire face aux conséquences notables de la crise sanitaire sur l'entreprenariat agricole en termes de perte post-récolte, d'annulation de contrat, de perte de revenu et d'emploi, 113 plans d'affaires (53 microprojets et 60 sous-projets PME) ont été sélectionnés pour bénéficier d'un appui technique et financier dans le cadre de la sous-composante d'intervention en cas d'urgence imprévue (CERC) du Projet.

Enfin comme le déclarait Monsieur le Coordonnateur dans l'une des éditions du Newsletter (lettre du PDAID) Numéro 3, *Citation "Le processus d'accompagnement des PME agricoles et autres acteurs de la chaîne de valeur des filières cibles a fait l'objet d'intenses activités et suscité un regain de confiance dans le cadre de deux (2) partenariats avec l'APIA et la SADEN"*, la mise en œuvre du plan de riposte contre la COVID-19 a été pour le projet une aubaine pour le déclenchement du financement des micros entreprises et sous-projets des PME et l'activation de la sous-composante 3.2 "Intervention en cas d'urgences éventuelles"

Ces appuis ont permis au projet de financer plus de 100 plans d'affaires dont la mise en œuvre a engendré la création de près de 1000 emplois directes et indirectes au profit des femmes et des jeunes.

3- Composante 3 : Renforcement de capacités institutionnelles :

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités institutionnelles en mettant un accent particulier sur les statistiques agricoles et la planification d'une réponse rapide en cas de crises et de sérieuses situations d'urgence. Sa mise en

œuvre est assurée à travers deux (2) sous-composantes "Renforcement du système public de statistiques agricoles" et " Intervention en cas d'urgences éventuelles"

Sous-composante 3.1 : Renforcement du système public de statistiques agricoles :

Les activités réalisées dans le cadre de cette sous-composante pour la période sous-revue se sont articulées autour des axes suivants :

- L'Opérationnalisation des organes de pilotage et du Bureau Central de Recensement National de l'Agriculture et de l'Élevage (RNAE) par la finalisation de la mise en place et l'équipement des bureaux régionaux et du Bureau central (BCRNAE) provisoire.
- Le recrutement d'une équipe technique (Expert national Statisticien, Expert en Communication, Expert Informaticien et Personnel d'Appui) et l'équipe d'Assistance Technique mobilisée par l'AFD.
- La prise en charge et l'équipement d'un local pour le Bureau Central du RNAE
- La Revue de la méthodologie du RNAE et validation de l'ensemble des modules et supports de collecte à travers l'organisation d'une mission conjointe FAO, Banque Mondiale et AFD a été organisée du 3 au 7 février 2020 à Conakry qui, en collaboration avec l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires (ANASA) et l'Unité de Coordination du PDAIG, a permis de (i) faire la revue globale de la stratégie de mise en œuvre du RNAE, (ii) d'élaborer un plan de travail pour la mise en œuvre du RNAE et (iii) de fournir des orientations sur les moyens humain, matériel, financier et les besoins de renforcement de capacités des équipes en charge du RNAE.
- L'acquisition et mise en place de solution mobile de collecte et de stockage de données par l'acquisition des équipements informatiques nécessaires, constitués de 750 tablettes et accessoires, de 2 serveurs de stockage de données, 12 Ordinateurs portables et 08 fixes, 10 imprimantes, 02 copieurs, des Onduleurs et 10 Vidéoprojecteurs en vue d'avoir une base de données permettant le stockage simultané dans les serveurs de la Banque mondiale (BM) et au niveau local.
- L'acquisition de 2 véhicules, 100 motos et un lot d'équipements informatiques pour l'ANASA pour faciliter la supervision des opérations du recensement sur le terrain.

Sous-composante 3.2 : Intervention en cas d'urgences éventuelles :

Les activités du PDAIG ont été mises en œuvre dans un contexte particulièrement difficile lié à la pandémie du Coronavirus, déclarée en Guinée depuis mars 2020, avec ses corollaires en termes de restriction de mobilités et de regroupement des personnes. Cette condition particulière a impacté la mise en œuvre des activités et entraîné l'activation de la Sous-Composante d'intervention en cas d'urgence imprévue (CERC) dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte engagé par le Gouvernement.

Dans le cadre de ce plan, l'intervention du projet s'est articulé autour de trois axes essentiels : (i) Soutien au dispositif harmonisé de collecte de données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) Acquisition et distribution de kits de production aux ménages vulnérables pour le soutien à la production agricole, animale et halieutique ; et (iii) Appui aux organisations faïtières, les Micro-Petites Entreprises Rurales (MPERs), ainsi que les PME/PMI agricoles impactées par la pandémie liée à la COVID19.

Comme signalé plus haut, pour faire face aux conséquences néfastes de la crise sanitaire sur l'entrepreneuriat agricole en termes de perte post-récolte, d'annulation de contrat, de perte de revenu et d'emploi, les Ministères de l'Agriculture, des Investissements et Partenariats Public-Privés, le PDAIG, l'APIP, AGUIPE, le Comité SADEN, IFC, etc. ont entrepris plusieurs initiatives visant à faciliter l'accès au financement par le biais de compétitions de plans d'affaire.

Ainsi le projet a participé et Co-organisé deux compétitions, notamment le Social Entrepreneurship Program (SEP) et le Projet d'appui aux entreprises pour la relance du secteur privé face au COVID. Au total 113 plans d'affaires sur près de 900 soumis (activités SEP et relance post-COVID), ont été sélectionnés par les jurys en marge de ces compétitions, pour bénéficier d'un appui technique et financier.

Au niveau de tout le pays, plus de 22.500 kits de production de riz et de maïs, de production maraîchère, d'élevage de volaille et d'aquaculture constitués de semence, d'engrais et d'herbicide, d'équipements, d'aliments de volailles, d'emballages et de kits sanitaires ont été acquis et distribués à plus 35.000 ménages vulnérables, dans le cadre du plan de riposte face au COVID19.

Par ailleurs, dans le but de soutenir le plan de riposte du Ministère de l'agriculture face au COVID19, 9.000 kits pour le riz et le maïs, ont été acquis et mis à la disposition de 9,000 ménages agricoles dans la zone d'intervention du projet, sous forme de subvention.

4- Composante 4 : Coordination et mise en œuvre du projet :

L'objectif visé par cette composante est de faire en sorte que le projet soit géré et mis en œuvre de manière efficace, et que les résultats soient régulièrement suivis par l'Unité de coordination et les agences d'exécution.

Elle est mise en œuvre à travers quatre (4) sous-composantes : "Coordination et suivi-évaluation, "Sauvegarde environnementale et sociale", " Communication et Gestion des Savoirs" et " Gestion financière et passation de marchés".

Pour la période sous-revue, les principales activités ont consisté à la planification stratégique et opérationnelle, la coordination et la gestion, le suivi & évaluation, la communication, ainsi que la gestion des politiques de sauvegarde environnementale, sociale, genre et jeune.

Sous-composante 4.1 : Coordination et suivi&évaluation du projet :

Pour la période sous-revue, les activités de la composante ont porté essentiellement sur :

- Le processus de lancement du projet
- L'élaboration et signature de neuf (9) conventions de partenariats avec des partenaires divers (ANPROCA, ANASA, CAPME, DNGR, DNPIA, ANAG, DNTI CNOGP et APIP)
- L'organisation de quatre (4) missions de suivi de la Banque Mondiale
- Le renforcement des capacités des cadres du projet, partenaires et acteurs à travers des voyages d'études, des formations techniques et institutionnelles... au profit de 400 agents de vulgarisation, les cadres de l'UCGP, 70 promoteurs

PME, 160 leaders et techniciens, 46 membres d'OPA/OPE dont 10 femmes et 13 jeunes formés sur l'Acte Uniforme OHADA traduit, 146 Femmes étuveuses et 8 hommes formés sur les techniques améliorées d'étuvage du riz et l'utilisation des futs améliorés ;

- La tenue régulière des réunions techniques hebdomadaires et mensuelles
- L'organisation de deux (2) sessions du comité de pilotage et du comité technique
- L'organisation de deux (2) ateliers bilan-programmation aboutissant à l'élaboration des PTBA
- La réalisation des études de références sur les filières ciblées dont l'enquête légère sur l'augmentation des rendements et des volumes commercialisés
- La mobilisation de huit (8) consultations et assistance technique pour des études spécifiques.
- La mise en œuvre efficace des recommandations de la dernière mission de suivi de la Banque pour un taux moyen d'exécution de 82 %.
- La Mise en place et l'opérationnalisation du Système informatisé de suivi&évaluation

Justement par rapport à ce dernier point, il convient de relever que la fonction suivi&évaluation est mise en œuvre depuis le démarrage du projet selon une approche inclusive associant toutes les agences d'exécution et partenaires d'où la nécessité de prévoir des points focaux au niveau de toutes les faïtières d'OPA et d'OPE en vue de contribuer efficacement à la collecte des données.

Les activités de suivi&évaluation devront s'inscrire dans le cadre d'un système de fiches de collecte et la réalisation d'études ponctuelles pour l'évaluation des effets et de l'impact du Projet. Avec toutes les dispositions prises déjà par le projet le cadre du système informatisé, le PDAIG a de potentialités de disposer de données en temps réel sur la mesure de ses performances autant dans la mise en œuvre des PTBA que dans l'atteinte des résultats du cadre logique. Mais cela sous-entend une mise à niveau soutenue et permanente de tous les acteurs de mise en œuvre du projet et une centralisation de tous les rapports et informations au niveau du Spécialiste chargé du suivi & évaluation au sein de l'UGCP.

Sous-composante 4.2 : Sauvegarde environnementale et sociale :

Le volet sauvegarde environnementale, sociale, genre et jeune tel que conçu par le PDAIG a pour objectif fondamental de veiller à ce que les protections environnementales et sociales soient prises en compte, ainsi que les aspects liés au genre et jeune pour une implication effective de ces groupes vulnérables dans la mise en œuvre des activités dans le cadre d'un accès aux opportunités offertes par le projet. Ce volet inclut les activités des partenaires de mise en œuvre notamment : (i) l'ANPROCA en charge de l'appui conseil et le transfert des innovations techniques agricoles ; (ii) la CNOP-G en charge de l'organisation et la structuration des filières cibles ; (iii) la CONASEG sur l'organisation et le renforcement de la filière avicole ; et (iv) la Direction Nation de Protection des Végétaux et Denrées Stockées, sur les aspects environnements et phytosanitaires ; (v) la DNGR pour les travaux d'infrastructures...

Pour la période sous-revue, les activités réalisées dans ce cadre se sont articulées principalement autour de :

- Le Screening environnemental et social au niveau de six (10) sous-projets réparties dans les préfectures de Boké, Pita, Siguri, Mandiana et Beyla (sites

- d'aménagement hydroagricole), conformément à l'esprit des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- La réalisation d'une étude d'impact environnemental et social globale sur les 10 sites d'aménagement ;
 - L'élaboration et la validation d'un plan d'action de réinsertion (PAR) au profit des propriétaires des campements agricoles et de six (6) sites piscicoles qui seront être inondés par les eaux du barrage. Au total, 17 hameaux saisonniers sont concernés avec un total de 30 personnes affectées (25 dans les districts de Bankoumana et 5 dans le district de Magana) dont 2 femmes. Sur ces 30 futures victimes, 24 sont propriétaires exploitants et 6 dont 2 femmes sont exploitants non propriétaires. Ces 2 femmes sont présidentes de deux (2) groupements féminins) composés de 78 membres dont 76 femmes. Les biens impactés sont composés de 73 bâtis, 19 infrastructures auxiliaires, 3 449 arbres fruitiers et 7 champs maraichers.
 - La mise en œuvre du PAR a suivi le processus ci-après : (i) la diffusion du document à travers le site internet du PDAIG www.PDAIG-Guinee.com , sur GuinéeNews et dans deux (2) journaux à couverture nationale (Lynx et Horoya) ; (ii) l'information et la sensibilisation des personnes impactées et de toutes les parties prenantes ; (iii) la signature des accords de compensation ; (iv) le paiement des compensations pour plus **d'Un milliard de francs guinéens** en présence du Secrétaire Général Chargé des Collectivités locales de Mandiana, représentant de Monsieur le préfet, des services techniques impliqués, des sages et autorités locales ; (v) la mise à disposition de neuf (9) kits dont trois (3) kits maraichers et six (6) kits riz aux personnes vulnérables pour 2135 kg d'engrais, 30 litres d'herbicides, 8 kg de fongicide, 5 litres d'insecticide, 9,115 kg de semences maraichères et 210 kg de semences de riz ; (vi) la notification et la libération physique des emprises à travers une correspondance adressée à Mr le Préfet de Mandiana et (vii) le suivi de la réinstallation : réalisé par le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSC-G).
 - La réalisation des études environnementales et sociales des sites à aménager en vue de maîtriser les incidences environnementales et sociales que les travaux d'aménagement pourraient engendrer ;
 - L'organisation d'une mission d'audit environnemental et social sur l'ensemble des documents de sauvegarde du projet dans le but de prendre en compte les mesures environnementales et sociales dans l'exécution des activités du projet et conformément aux textes nationaux en vigueur en la matière et aux politiques de sauvegarde déclenchées par le projet ;
 - La réalisation d'une étude d'évaluation sexo-spécifique et la validation des résultats à l'occasion d'un atelier pour partager les résultats et sensibiliser les parties prenantes sur la prise en compte de la dimension genre et jeune. L'étude a permis par ailleurs de dénombrer dans les 10 préfectures couvertes par le projet 113 unions, 1500 coopératives et groupements qui totalisent 46.073 membres dont 16.503 femmes (36,61%), 94 promoteurs individuels dont 20 femmes dans l'aviculture et 14 individuels dont 3 femmes pour la pisciculture.
 - L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action Genre et Jeune à travers les activités ci-après : (i) la formation et la sensibilisation de toutes les parties prenantes (agence d'exécution, structures partenaires et personnel du projet) sur l'approche genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes ; (ii)

l'intégration du genre dans les conventions/contrats et le système de collecte de données ; (iii) la conception des outils et supports d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les opportunités du projet, les transformations culturelles en faveur des femmes et des jeunes ; (iv) l'organisation des séances d'information et de sensibilisation à travers les médias et les missions de terrain.

- L'élaboration et la validation d'un Mécanisme de Gestion des réclamations (MGR) bâti sur le modèle du PACV/ANAFIC et adapté au contexte du PDAIG en vue de procéder à la résolution idoine des plaintes formulées par des individus, des groupes, des communautés et toute autre entité réclamante. Ce mécanisme a été partagé lors d'un atelier et validé par la Banque ;
- L'organisation de quatre (4) sessions de formation en collaboration avec l'ANAFIC sur la version finale du document qui ont connu la participation des membres des comités des communes rurales abritant les travaux d'aménagement, des points focaux des districts cibles, des Services Préfectoraux de Développement (SPD), des Services Techniques Préfectoraux du Ministère de l'Agricultures (STD-MA), des représentants des entreprises de travaux et du bureau de contrôle, des animateurs de la CNOP-G en charge de l'ingénierie sociale et de la structuration des OP, des cadres de l'ANAFIC et l'UCP du PDAIG pour un total de 123 personnes dont 21 femmes (17%) et 44 jeunes (35,77%).

Sous-composante 4.3 : Communication et Gestion des Savoirs :

Du point de vue communication et Gestion des savoirs, le mécanisme mis en place par le PDAIG constitue une référence.

Des réunions de comité techniques hebdomadaires et mensuelles de coordination et de suivi sont institutionnalisées pour suivre le niveau d'avancement par composante. Les différentes instances du projet (Comité de Pilotage, Comité technique) sont régulièrement tenues.

De façon spécifique, les communications sont réalisées à travers deux (2) axes principaux : (i) communication institutionnelle et (2) communication de proximité et les principaux outils utilisés s'articulent autour de :

- L'information /sensibilisation du grand public à travers l'organisation de salons et événements comme le Salon des Entrepreneurs de Guinée (SADEN) et le lancement du projet d'appui aux PME, l'utilisation des médias et réseaux sociaux et les reportages télévisés
- la tenue de réunions d'informations
- l'édition mensuelle de Newsletter du Projet
- les sites web (www.pdaig-guinée.com, www.pdaig.org.gn.)
- le site africaguinée.com
- les pages Facebook et Instagram
- les missions par les stations de radios rurales
- Des supports de visibilité (dépliants, plaquettes d'informations, chemises pochettes, des posters ...)
- Des films documents sur les activités du projet.

La mise en œuvre de tout ce mécanisme a eu comme résultats : (i) une présence plus accrue du PDAIG sur la scène médiatique ; (ii) une représentativité de plus effective et croissante du Projet au sein des institutions partenaires ; (iii) une meilleure

connaissance de la stratégie de mise en œuvre du Projet par le grand public, notamment les jeunes et les femmes et (iv) une plus grande visibilité des activités réalisées par le projet en faveur des communautés bénéficiaires et général et particulièrement sur les travaux d'aménagement des plaines.

Sous-composante 4.4 : Gestion financière et passation de marchés :

En matière de gestion financière, l'audit externe de l'exercice 2019 a été réalisé au mois de juin 2020 par le Cabinet d'Expertise Comptable de Conseils (CE2C) et le Cabinet PANAUDIT/BURKINA.

Du point de vue qualité de la gestion financière, les comptes annuels ont été jugés réguliers et sincères par les auditeurs et présentent une situation claire et fidèle des activités exécutées par le projet et des justificatifs suffisants pour les demandes de renouvellement et l'identification des dépenses éligibles au cours de la période sous-revue, tout en attirant l'attention sur le fait que les travaux d'audit ont été effectués à distance dans un contexte de respect des mesures prises pour lutter contre la pandémie du COVID-19.

La gestion financière a été jugée satisfaisante et le fonctionnement des comptes désigné et d'opération est apprécié et conforme aux termes de l'accord de financement ainsi qu'aux directives de l'IDA dans les aspects significatifs avec un taux d'exécution financière de 46,15 % et un taux de décaissement global de 42,16%.

Le tableau ci-dessous donne la situation des décaissements par catégories au 31 décembre 2020.

Tableau 3 : Situation du décaissement par catégories du crédit 6257 GN

Catégories	Description des catégories	Allocation initiale	Décaissés	Soldes	Taux de décaissement
1	Travaux, Biens, NCS, CS excepté Cat 2 & 4	32 354 550,00	11 160 372,16	21 194 177,84	34,49%
2	Matching Grants (Subvention de Contrepartie)	7 046 102,00	0,00	7 046 102,00	0,00%
3	PPF Prefinancing (Remboursement Fonds de Préparation du Projet)	718 990,00	201 113,65	517 876,35	27,97%
4	Emergency Expenditure (Cas Urgence Eventuelle)	0,00	2 866 912,62	-2 866 912,62	0,00%
DA-AG	Compte Désigné IDA V1520-001	0,00	85 131,72	-85 131,72	-0,21%
DA-BG	Compte Désigné IDA -62570	0,00	2 599 216,25	-2 599 216,25	-6,48%
Totaux		40 119 642,00	16 912 746,40	23 206 895,60	42,16%

Source : Rapport consolidé du Projet

Le mécanisme de passation de marché a été jugé satisfaisant à l'occasion de la dernière mission d'appui de la banque mondiale. En effet, les différents niveaux de passation des marchés sont respectés de sorte que tous les marchés passés déjà ont reçu l'ANO de la Banque. Pour la période sous revue, quarante-huit (48) marchés sur une prévision du Plan de Passation de marchés de cinquante-six (56) ont été adjugés signés (soit 85,7%) avec différents prestataires pour la réalisation d'activités

spécifiques. Les marchés sont relatifs à la fourniture de biens et services et aux travaux.

Le projet a pour sa part mis en place un système d'audit interne qui a effectué une revue semestrielle au mois juin 2020 dont la méthodologie a consisté au contrôle de la procédure de passation de marchés et au contrôle des pièces comptables.

Cette revue révèle des constats par rapport à la trésorerie (existence de 4 comptes désignés au lieu de 3 conformément au manuel de procédures financières et la clôture du compte PPF), aux procédures de contrôle interne (pièces justificatives non complètes pour l'acquisition de semences en 2019, compensation des dépenses entre PPAO et PDAIG et signature inadéquate de bon de livraison pour la fourniture de Bureau) et dans le cadre des procédures de passation de marchés (constatation de fausses attestations dans l'offre de Africa Germany-travaux d'aménagement, certains marchés non enregistrés dans le registre d'enregistrement des offres et enfin le manque de note de service pour désigner officiellement les membres des commissions d'évaluation des offres et de réception des biens conformément au manuel de procédures de passation de marchés)

IV- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

4.1 : CONCLUSIONS

Aux termes de la mission de terrain et de l'analyse des informations et données recueillies, nous sommes arrivés aux conclusions ci-après :

- 1) Malgré le démarrage tardif des activités d'appui et l'avènement de la pandémie du COVID-19 en 2020, le PDAIG est rentré en phase de croisière dans sa mise en œuvre en fin 2020 avec une forte et effective implication des bénéficiaires à travers leurs structures organisées (comités de gestion, PMA,...), et une réelle foncée vers les infrastructures d'aménagement de plaines (3 324 ha).
- 2) Les communautés bénéficiaires affichent une adhésion totale et un engouement réel basé sur une confiance en la stratégie de mise en œuvre du projet et nourrissent un grand espoir sur le PDAIG dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Cette confiance est soutenue par la pertinence des informations données et des formations réalisées en faveur des acteurs des chaînes de valeur ciblées
- 3) Le PDAIG est entrain de tirer favorablement des leçons des interventions antérieures en privilégiant la transparence dans la collaboration, la communication et la consultation avec les acteurs et partenaires dans une démarche partagée et inclusive.
- 4) Les divers appuis fournis déjà par le projet aux acteurs des filières surtout en matière de production et en matière de renforcement de capacités sont jugés à ce jour hautement bénéfiques pour la productivité agricole et à l'inclusion sociale et suscitent une satisfaction partagée.

- 5) Le retard dans l'acquisition des intrants dans le cadre de la riposte à la COVID-19 a été signalé par la plupart des acteurs rencontrés bien que cette acquisition a été un ouf de soulagement au niveau des communautés concernées ;
- 6) Dans le cadre des programmes d'aménagement, les dispositions prises dans le cadre de l'ingénierie sociale et la mise en place des plates-formes multi-acteurs (PMA) ont facilité partout, la réalisation des travaux ; malgré le scepticisme très catégorique des communautés compte-tenu des déboires constatés au niveau des aménagements antérieurs (surtout à Koundian en Haute Guinée et Nombè en Moyenne Guinée).
- 7) Les aménagements des périmètres vont permettre de sédentariser les producteurs sur les périmètres, ce qui à coup sûr diminuera progressivement la déforestation massive liée au système de culture itinérante (le nomadisme agricole) sur les coteaux.
- 8) Les plans d'aménagement ne prévoient pas des installations sanitaires et d'accès à l'eau potable pour les exploitants des aménagements, alors que cela nous semble indispensable dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail en vue d'une meilleure exploitation des domaines aménagés ;
- 9) Il existe un réel besoin de renforcement des capacités non seulement en matière de mobilité des agents assurant l'ingénierie sociale et civile au niveau des communautés ayant bénéficié des programmes d'aménagement, mais aussi au niveau des structures mises en place (PMA, Comités de suivi des travaux, etc.) en matière de formation et d'équipements.
- 10) Le PDAIG a développé un mécanisme exhaustif de communication à travers les médias, les NTI etc. Mais d'après les échanges lors des entretiens, il semble qu'il existe un réel manque d'informations sur les appuis du projet et les différentes missions entre d'une part, les Services décentralisés et déconcentrés au niveau des préfectures et d'autre part entre les services techniques de l'état (STE) concernés par les thématiques liés aux différentes missions d'études spécifiques réalisées sur le terrain ;
- 11) Dans le cadre de l'appui aux communautés et les acteurs des filières cibles, les actions réalisées par le PDAIG en étroite collaboration avec tous les acteurs et partenaires dans le cadre de l'accroissement de la productivité agricole et l'accès au marché pour les producteurs et les petites et moyennes entreprises (PME) agricoles ont permis d'aboutir à des résultats tangibles dont entre autres : (i) l'amélioration du capital physique des à travers le développement d'importantes infrastructures de production et équipement de transformation ; (ii) l'amorce du processus de transition des OPA et OPE vers des véritables acteurs économiques ; (iii) l'amélioration de la production et de la productivité au niveau des filières ciblées (riz, maïs et cultures maraîchères) par entre autres, la mise en place de fonds d'appui à l'entrepreneuriat jeune par le financement de microprojets et sous-projets de PME dans le cadre de la riposte au COVID-19 ; (iv) le développement du capital humain par des séries de renforcement de capacités et de formations ; (v) l'efficacité de la planification technique et financière ; et enfin (vi) l'amélioration des cadres de concertation à travers

l'introduction des réunions techniques et la tenue régulière des sessions du CP avec l'implication effective de tous les acteurs et partenaires.

- 12) En matière de la prise en compte du genre et VBG, les séances de sensibilisation et les formations surtout au profit des femmes sur l'étuvage amélioré du ris ont eu pour effets une forte implication des femmes et jeunes dans la mise en œuvre des activités et particulièrement au niveau de la filière maraîchère où les femmes représentent plus de 80% des membres et prennent en main tout le processus de prise de décisions et de gestion des groupements.
- 13) Le volet sauvegarde environnementale et sociale mis en place par le PDAIG a permis de veiller et de prendre en compte les protections environnementales
- 14) et sociales à travers la réalisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) et l'audit environnemental et social ayant favorisé l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES), du plan d'actions de réinsertion (PAR) et le mécanisme de gestion des revendications (MGR).

4.2 : PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Dans le but de favoriser une meilleure mise en œuvre du PDAIG dans des conditions favorables à l'atteinte efficace des résultats escomptés dans sa zone d'intervention, les principales recommandations suivantes sont formulées :

A l'UGCP

- 1- Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante "augmentation de l'accès aux marchés" et particulièrement la sous-composante "financement des projets d'investissements productifs, accélérer le processus de mise en place du comité de sélection au niveau national et des comités d'approbation des plans d'affaires des promoteurs potentiels au niveau des préfectures couvertes.
- 2- Pour une meilleure gestion des informations et des données sur les activités du projet, rendre systématique et stricte le partage de tous les TDRs et rapports de (missions et d'activités) avec le Spécialiste Suivi et Evaluation du Projet
- 3- La mise en place des cadres d'échanges et de concertation avec les Services Techniques de l'Etat (STE) pour l'ensemble des actions et activités à réaliser en vue de mettre tous les partenaires au même niveau d'information.
- 4- En matière d'aménagement, prêter une attention particulière à la mise en œuvre des plans d'exécution établis par les entreprises engagées et des clauses contractuelles
- 5- Compte-tenu de l'occupation actuelle de certains périmètres par des cultures où les travaux sont en cours, exiger des entreprises une exécution progressive En vue de donner du temps aux exploitants pour les opérations de récoltes
- 6- Etudier les possibilités de recrutement des points focaux répondant du projet auprès des faïtières des OPA et OPE dans la zone d'intervention
- 7- Pour améliorer les chances de pérennisation des acquis, la poursuite de l'appui au renforcement des comités de gestion mis en place au niveau des infrastructures en cours et futures (périmètres aménagés, magasins de stockage ...)

A LA FIRME SPECIALISEE

- 1- Procéder à une relecture du manuel de gestion du fonds à coût partagé pour une adaptation aux réalités identifiées suite à la mission de prise de contact et de démarrage
- 2- Pour un meilleur développement des entreprises, œuvrer en collaboration avec la CNOPG à la professionnalisation des acteurs en fonction des maillons des chaînes de valeur en vue de la prise en compte de la chaîne dans son entièreté au niveau des filières cibles et établir des liens entre tous les acteurs impliqués dans le développement d'une filière.
- 3- Accélérer le processus d'identification et de mise en place de ses représentants dans chacune des préfectures couvertes par le projet

AUX PRINCIPAUX PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE (ANPROCA, ANASA, CAPME, DNGR, DNPIA, ANAG, DNTI, CNOPG et APIP)

1. Jouer pleinement leur rôle d'acteur d'accompagnement des OPA et OPE et tous les acteurs des filières cibles, dans la perspective de les transformer en de véritables entreprises et les pousser à se défaire définitivement de l'esprit d'attentisme qui les caractérisent dans l'ensemble.
2. Voir en collaboration avec le projet les possibilités d'amélioration du processus de motivation et des moyens de mobilité des agents engagés pour l'appui de proximité aux acteurs des filières